



PLAN STRATÉGIQUE DE L'APhC 2009–2011

Mission de l'APhC



L'Association des pharmaciens du Canada défend les intérêts des pharmaciens et soutient ses membres pour faire avancer la profession et améliorer les résultats des traitements médicamenteux.

Vision de l'APhC



Notre vision du pharmacien est celle d'un professionnel de la santé dont la pratique, basée sur ses connaissances et compétences uniques, permet d'optimiser l'utilisation des médicaments et d'améliorer les résultats des traitements.

Pour réaliser cette vision, l'APhC offre à ses membres les services suivants :

- Défense des intérêts
 - Collaboration
 - Éducation
 - Facilitation
- Promotion de la santé
- Transfert des connaissances
 - Partenariats
- Fourniture de ressources et d'outils
 - Recherche et innovation

Orientations stratégiques et initiatives clés



I. Faire avancer le rôle du pharmacien.

- a) Diriger la mise en œuvre du Plan directeur pour la pharmacie.
- b) Encourager l'adoption des progrès réalisés dans les technologies de l'information, notamment l'utilisation des dossiers de santé électroniques.
- c) Encourager et soutenir les innovations dans la pratique de la pharmacie.
- d) Fournir aux pharmaciens des outils leur permettant de se perfectionner afin de mieux répondre aux besoins des patients.
- e) Soutenir les exigences en matière de formation nécessaires à l'avancement de la profession.

II. Représenter et promouvoir la profession.

- a) Développer et consolider les relations avec les intervenants clés, tels que les pharmaciens, les organisations pharmaceutiques, les autres associations de soins de la santé, l'industrie pharmaceutique, les gouvernements et le public.
- b) Soutenir activement le rôle et la valeur du pharmacien dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention et la prise en charge des maladies.
- c) Développer, faciliter et diffuser la recherche et les informations sur la valeur et les avantages financiers de la pratique de la pharmacie.
- d) Promouvoir la valeur et la pertinence de l'adhésion à l'APhC et augmenter les effectifs des membres.
- e) Renforcer la fierté d'appartenir à la profession par sa promotion et sa reconnaissance ainsi que par l'engagement envers elle.

III. Renforcer la position de l'APhC en tant que premier fournisseur de ressources et d'informations sur les médicaments et les pharmacothérapies (destinées aux fournisseurs de soins de santé, aux établissements de soins de la santé et au public).

- a) Développer des affaires électroniques viables et profitables, assorties de critères de rendement du capital investi et d'autres mesures de la performance.
- b) Réinvestir une partie des revenus tirés des publications électroniques dans des développements futurs et notamment dans les technologies de l'information.
- c) Élaborer et diffuser des informations sur les médicaments et les traitements qui font la promotion d'une utilisation optimale des pharmacothérapies et de soins de la plus haute qualité prodigués aux patients.
- d) Collaborer, communiquer et entretenir des relations étroites avec les pharmaciens, les organisations pharmaceutiques, les autres associations de soins de la santé, l'industrie pharmaceutique, les gouvernements et le public.
- e) Créer et mettre en marché des produits générateurs de savoir, portant sur la politique, l'économie de la pharmacie et des modèles de pratique.

IV. Assurer l'efficacité organisationnelle et la pérennité financière.

- a) Élaborer et mettre en œuvre des plans d'affaires qui assureront une viabilité financière à long terme.
- b) Élaborer, mettre en œuvre et réviser les processus pour maintenir une perspective opérationnelle et pour assurer l'efficacité de l'organisation.
- c) Apporter des améliorations constantes aux processus de gouvernance.
- d) Améliorer les communications avec les membres.



ASSOCIATION DES
PHARMACIENS
DU CANADA

CANADIAN
PHARMACISTS
ASSOCIATION

www.pharmacists.ca
info@pharmacists.ca